



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

Le mercredi 12 juin 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Buriel Brigitte, Boistard Sylvie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Hervé, Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude ; Guyotot Patrick, Le Therzien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Breyton Stéphanie a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Boistard Sylvie est élue secrétaire.

51-2024 : APPROBATION DE LA NOUVELLE CARTE ET DES TARIFS AUBERGE DES ENTREMONT'S

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

Vu la délibération n°46-2022 du 15 juin 2022 ;

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la Délégation de Service Public, article 10, qui lie la commune d'Entremont-le-Vieux et l'ESAT du Habert, ce dernier est tenu de nous informer et faire valider les tarifs appliqués dans l'Auberge des Entremonts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la nouvelle carte et les tarifs de l'Auberge des Entremonts en annexe

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

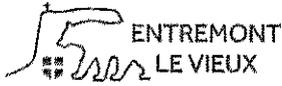
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 21/06/2024

51/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



ENTREMONT
LE VIEUX
MAIRIE
1140 route du Granier
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/06/2024

Reçu en préfecture le 22/06/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240621-DEL512024-DE

Secrétaire de séance,
Sylvie BOISTARD

Le Maire,
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13+1
Date de la convocation : 07/06/2024
Date d'affichage : 07/06/2024
Vote : 13+1
Pour : 13+1 Contre : Abstention :

51/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

Le mercredi 12 juin 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Hervé, Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude ; Guyotot Patrick, Le Therzien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Breyton Stéphanie a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Boistard Sylvie est élue secrétaire.

52 - 2024 : TARIF CANTINE SCOLAIRE A COMPTE DE SEPTEMBRE 2024

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant les frais engagés par la commune sur la gestion de la cantine scolaire ;
Considérant l'augmentation du prix des repas appliquée par le fournisseur Trait 'Alp à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les tarifs liés à la cantine scolaire :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide d'augmenter le prix du repas 0.20€ à compter du 1^{er} septembre 2024
- Fixe le prix du repas à **4.55€ TTC** à compter du 1^{er} septembre 2024
- Décide de facturer le prix du repas **8.00€ TTC** pour toute inscription hors délai et acceptée par le service de la cantine.
- Demande à Madame le Maire de mettre à jour le règlement intérieur en conséquence.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 21/06/2024

52/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



ENTREMONT
LE VIEUX
MAIRIE
1140 route du Granier
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

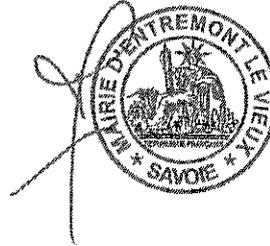


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/06/2024
Reçu en préfecture le 22/06/2024
Publié le [REDACTED]
ID : 073-217301076-20240621-DEL522024-DE

Secrétaire de séance,
Sylvie BOISTARD

Le Maire,
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13+1
Date de la convocation : 07/06/2024
Date d'affichage : 07/06/2024
Vote : 13+1 Contre : Abstention :

52/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

Le mercredi 12 juin 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burllet Brigitte, Boistard Sylvie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Hervé, Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude ; Guyotot Patrick, Le Therizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Breyton Stéphanie a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Boistard Sylvie est élue secrétaire.

53-2024 : MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES - APPROBATION DES TARIFS

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : modification et création de nouveaux tarifs, comme indiqué ci-dessous.

Modification de tarifs au Musée de l'ours des cavernes – juin 2024

| Description | Ancien prix de vente TTC | Nouveau prix de vente TTC |
|------------------|--------------------------|---------------------------|
| Bougeoir ours PB | 30,00 € | 27,90 € |
| Trophée ours M | 29,90 € | 22,90 € |
| Trophée ours XL | 39,00 € | 30,90 € |
| Trophée ours XXL | 45,00 € | 33,90 € |

Création de nouveaux tarifs au Musée de l'ours des cavernes

| Description | Prix d'achat HT | Prix d'achat TTC | Prix de vente TTC |
|---|-----------------|------------------------|-------------------|
| Mobile (Atelier des Vernes) | 25,00 € | Non assujetti à la TVA | 35,00 € |
| Livre « Et vous passerez comme des vents fous » (Actes Sud) | 12,80 € | 13,50 € | 22,50 € |
| Ma peinture magique (Bayard) | 4,49 € | 4,74 € | 7,90 € |
| Mon jeu magnétique (Bayard) (TVA 20%) | 8,45 € | 10,14 € | 16,90 € |

53/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



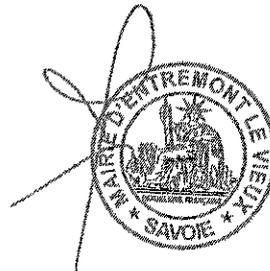
| | | | |
|--|---------|---------|---------|
| Livre « Bébés ours » (Casterman) | 3,95 € | 4,17 € | 6,95 € |
| Coffret « Fabuleux animaux de la préhistoire » (Casterman) | 13,20 € | 13,93 € | 19,90 € |
| Livre « Histoire pour s'endormir » (1.2.3. Soleil) | 6,80 € | 7,17 € | 11,95 € |
| Livre « Oursonne est inquiète » (1.2.3. Soleil) | 5,66 € | 5,97 € | 9,95 € |
| Livre « Le petit ours » (1.2.3. Soleil) | 6,23 € | 6,57 € | 10,95 € |
| Cartes Cœur | 1,40 € | 1,68 € | 3,00 € |
| Cartes 10x15 | 1,00 € | 1,20 € | 2,00 € |
| Cartes carrées | 1,10 € | 1,32 € | 3,00 € |

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs existants et d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 21/06/2024

Secrétaire de séance,
Sylvie BOISTARD

Le Maire,
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13+1
Date de la convocation : 07/06/2024
Date d'affichage : 07/06/2024
Vote : 13+1
Pour : 13+1 Contre : Abstention :

53/2024

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

Le mercredi 12 juin 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Hervé, Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude ; Guyotot Patrick, Le Therizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Breyton Stéphanie a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Boistard Sylvie est élue secrétaire.

54-2024 : RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la période estivale du tourisme pour l'accueil du public au Musée de l'Ours des Cavernes ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 8 juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée de travail répartie selon un planning établi en réunion de service.

Cet emploi non permanent sera occupé par un ou plusieurs agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 8 juillet 2024 au 25 août 2024 inclus.

La rémunération de l'agent ou des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 – indice majoré 366 du grade de recrutement.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de cet exposé et après avoir délibéré, décide de créer un emploi non permanent du 08 juillet 2024 au 25 août 2024 inclus pour l'accueil du public au Musée de l'Ours des Cavernes.

53/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 21/06/2024

Secrétaire de séance,
Sylvie BOISTARD



Le Maire,
Anne LENFANT



| | | |
|-------------------------------------|----------|----------------|
| Nombre de membres en exercice : 14 | | |
| Nombre de membres présents : 13 | | |
| Nombre de suffrages exprimés : 13+1 | | |
| Date de la convocation : 07/06/2024 | | |
| Date d'affichage : 07/06/2024 | | |
| Vote : 13+1 | | |
| Pour : 12+1 | Contre : | Abstention : 1 |

53/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

Le mercredi 12 juin 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burllet Brigitte, Boistard Sylvie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Hervé, Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude ; Guyotot Patrick, Le Therizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Breyton Stéphanie a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Boistard Sylvie est élue secrétaire.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION n°54-2024

54bis-2024 : RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la période estivale du tourisme pour l'accueil du public au Musée de l'Ours des Cavernes ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 8 juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée de travail répartie selon un planning établi en réunion de service.

Cet emploi non permanent sera occupé par un ou plusieurs agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 8 juillet 2024 au 26 août 2024 inclus.

La rémunération de l'agent ou des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 – indice majoré 366 du grade de recrutement.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de cet exposé et après avoir délibéré, décide de créer un emploi non permanent du 08 juillet 2024 au 26 août 2024 inclus pour l'accueil du public au Musée de l'Ours des Cavernes.

54bis/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 08/07/2024

Secrétaire de séance,
Sylvie BOISTARD



Le Maire,
Anne LENFANT




Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13+1
Date de la convocation : 07/06/2024
Date d'affichage : 07/06/2024
Vote : 13+1
Pour : 12+1 Contre : Abstention : 1

54bis/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

Le mercredi 12 juin 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Hervé, Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude ; Guyotot Patrick, Le Therzien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Breyton Stéphanie a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Boistard Sylvie est élue secrétaire.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION n°54-2024

54bis-2024 : RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la période estivale du tourisme pour l'accueil du public au Musée de l'Ours des Cavernes ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 8 juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée de travail répartie selon un planning établi en réunion de service.

Cet emploi non permanent sera occupé par un ou plusieurs agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 8 juillet 2024 au 26 août 2024 inclus.

La rémunération de l'agent ou des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 – indice majoré 366 du grade de recrutement.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de cet exposé et après avoir délibéré, décide de créer un emploi non permanent du 08 juillet 2024 au 26 août 2024 inclus pour l'accueil du public au Musée de l'Ours des Cavernes.

54bis/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 08/07/2024

Secrétaire de séance,
Sylvie BOISTARD



Le Maire,
Anne L'ENFANT



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13+1
Date de la convocation : 07/06/2024
Date d'affichage : 07/06/2024
Vote : 13+1
Pour : 12+1 Contre : Abstention : 1

54bis/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.